

---

**D 17/2025**

---

## Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

#### Administrateurs en exercice

##### Etaient présents :

Marie MARCHAND, Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Régis LOGIER, Estéban GARCIA, Patricia BOUCHE, Michèle BOUCAUT, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Isabelle GALLET

##### Etait absente ayant donné procuration :

Ghislaine CAVROT, à Hervé LESIEUX

##### Sont excusés :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, Pascal THIBAUT, Martine DURIEUX, Frédérique BRILLOT, Denise DE TEMMERMAN, Thomas FICHAUX, Christiane CLERET

Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance
--

#### Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1, qui permet jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du Conseil d'Administration, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant le vote du Budget Primitif 2026 lors du premier trimestre 2026,

Considérant la nécessité d'engager et de mandater les premières dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget,

Nombre d'administrateurs :  
En exercice : 17  
Présents : 09  
Absents : 07  
Excusés-représentés : 01  
Votants : 10

La Vice-Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**OUVRE** Les crédits des chapitres 20 et 21 pour un montant total de 29 941.00€, dont l'affectation est reprise ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	2 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	27 441.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 941.00 €</b>

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération ;

**DIT** Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Elisabeth MASSE




Le secrétaire de séance,

Régis LOGIER

